



# FDS : les bons réflexes

Lire, demander et exploiter une fiche de données de sécurité sans passer à côté de l'essentiel

Version 2026 • Synthèse opérationnelle d'après INRS ED 6483 et sources réglementaires officielles

La FDS complète l'étiquette : elle aide à identifier les dangers, définir les mesures de prévention, informer les salariés, alimenter le DUERP et rédiger les notices de poste. Elle n'est pas un simple document d'achat : c'est un outil de prévention à exploiter avant l'utilisation du produit.

## À quoi sert une FDS ?

- **Identifier les dangers** : classification CLP, pictogrammes, mentions H/EUH, composants dangereux.
- **Prévenir l'exposition** : ventilation, confinement, hygiène, EPI, valeurs limites, surveillance.
- **Préparer l'urgence** : premiers secours, incendie, dispersion accidentelle, numéro d'appel.
- **Tracer l'évaluation** : DUERP, notice de poste, choix des produits, stockage, déchets, transport.

Étiquette + FDS = information fournisseur Prévention collective avant EPI

Document vivant

## Quand faut-il la demander ?

Situation	Réflexe opérationnel
Substance ou mélange dangereux CLP	FDS obligatoire avant mise en service ou première commande opérationnelle.
Substance PBT/vPvB ou candidate SVHC	Vérifier rubrique 2.3, rubrique 15 et éventuelles restrictions/autorisations REACH.
Mélange non classé mais contenant composant dangereux, VLEP ou sensibilisant	Demander la FDS ; l'étiquette peut porter « EUH210 – FDS disponible sur demande ».
Article / produit fini grand public	Pas toujours de FDS ; demander l'information de sécurité utile, notamment SVHC > 0,1 % pour un article.

## Que vérifier dès réception ?

Contrôle	Attendu	Action si anomalie
Produit	Nom, code, UFI si applicable, fournisseur, date/révision cohérents avec l'étiquette.	Bloquer l'usage en cas de doute.
Langue	FDS en français pour le marché français.	Demander la version française.
Structure	16 rubriques complètes ; sous-rubriques justifiées si non renseignées.	Relance fournisseur.
Danger	Rubriques 2 et 3 cohérentes avec étiquette, pictogrammes, mentions H/EUH.	Adopter la prudence la plus protectrice.
Prévention	Rubriques 7 et 8 exploitables : ventilation, EPI précis, VLEP françaises si pertinentes.	Actualiser DUERP et notice.

## Quelles rubriques lire en priorité ?

1	Identifier	Produit, usages, fournisseur, urgence ORFILA.
2-3	Comprendre	Dangers, étiquetage, composants, CMR, sensibilisants.
4-6	Réagir	Premiers secours, incendie, fuite, déversement.
7-8	Prévenir	Manipulation, stockage, VLEP, protections collectives/EPI.
9-10	Maîtriser	pH, point éclair, volatilité, poussières, incompatibilités.
11-12	Évaluer	Toxicologie, voies d'exposition, effets différés, écologie.
13-14	Gérer	Déchets, emballages contaminés, transport ADR/IMDG/IATA.
15-16	Tracer	Réglementation, MP, Seveso/ICPE, révisions, sources.

**Réflexe terrain** : aucune manipulation nouvelle sans lecture ciblée des rubriques 1, 2, 3, 7, 8 et 15. En cas d'accident, aller directement aux rubriques 4, 5 et 6.

## Quels documents utiliser ou demander ?

- FDS à jour, en français, avec annexes de scénario d'exposition si FDSe.
- Étiquette réelle du contenant, fiche technique, conditions d'utilisation prévues.
- Inventaire des produits chimiques, quantités, lieux de stockage, incompatibilités.
- DUERP, notices de poste, consignes d'urgence, plan de stockage, consignes déchets.
- Mesures d'exposition, VLEP, rapports de ventilation, contrôles atmosphériques si existants.

## Quel circuit simple appliquer ?

Recevoir avant usage



Vérifier FR + 16 rubriques



Évaluer DUERP

Définir prévention



Former salariés



Archiver versions

Bonne pratique : désigner un responsable FDS, centraliser les versions et demander confirmation fournisseur tous les 3 ans ou lors d'un changement de produit/procédé.

# FDS : les bons réflexes

Exploiter la FDS dans l'entreprise : DUERP, notice de poste, prévention, traçabilité

## Que doit faire l'employeur ?

- **Exiger la FDS** avant achat ou entrée sur site lorsque le produit y est soumis.
- **Donner accès** aux FDS aux travailleurs et à leurs représentants.
- **Transmettre** les FDS au médecin du travail / SPST.
- **Évaluer le risque chimique** : substitution, procédé, quantités, ventilation, expositions réelles.
- **Mettre à jour le DUERP** et la liste d'actions ; relier chaque produit aux situations de travail.
- **Rédiger/actualiser la notice de poste** pour les postes exposés aux agents chimiques dangereux.
- **Former et informer** : lecture d'étiquette, gestes d'urgence, stockage, EPI, déchets.

## Comment exploiter une FDS étendue ?

Contrôle FDS / scénario d'exposition	Réflexe
Usage couvert ?	Comparer sous-rubrique 1.2 et titre du scénario avec l'usage réel.
Conditions couvertes ?	Comparer durée, fréquence, quantité, température, concentration, ventilation, confinement, EPI.
Écart mineur ?	Vérifier si l'étalonnage (« scaling ») est prévu et documenter la conclusion.
Écart majeur ?	Adapter l'usage, demander une mise à jour au fournisseur, substituer ou choisir un fournisseur couvrant l'usage.
Mesures proposées	Ne pas appliquer mécaniquement : vérifier l'efficacité au poste et la priorité aux protections collectives.

**À ne pas oublier** : la FDS n'exonère jamais l'employeur de son évaluation réelle des risques. Les DNEL/PNEC aident à construire les mesures, mais les VLEP restent les références opérationnelles pour l'exposition des travailleurs.

## Réflexes à retenir

- **1 produit = 1 dossier** : FDS, étiquette, usage, poste, stockage, déchets.
- **Lire la cohérence** entre rubriques : danger (2/3), prévention (7/8), toxicologie (11), réglementation (15).
- **Demander des précisions** au fournisseur si EPI vagues, VLEP absentes, version non française ou classification incohérente.
- **Mettre à jour** DUERP, notice de poste, consignes et formation à chaque nouvelle version utile.
- **Conserver la traçabilité** : versions successives, dates d'utilisation, postes concernés, décisions prises.

## Points de vigilance

- Une FDS n'est **pas validée par un organisme** : le fournisseur reste responsable de son contenu.
- Deux fournisseurs peuvent classer différemment un produit : questionner, documenter, retenir le scénario le plus protecteur si doute.
- « Non toxique », « écologique » ou « non polluant » sont des mentions à proscrire si elles contredisent la classification.
- Une FDS ancienne n'est pas forcément fautive, mais une vérification périodique auprès du fournisseur est indispensable.
- Les EPI ne compensent pas une ventilation absente ou inadaptée ; vérifier les matériaux, épaisseurs et temps de percée des gants.
- Pour les CMR, sensibilisants, perturbateurs endocriniens et SVHC : prioriser substitution, limitation des expositions et suivi renforcé.

## Références / réglementation / recommandations

[C. trav. R.4411-73](#) : fourniture d'une FDS conforme à REACH.

[C. trav. R.4412-38](#) : accès travailleurs aux FDS et information/formation.

[C. trav. R.4412-39](#) : notice de poste agents chimiques dangereux.

[C. trav. R.4624-4-1](#) : transmission des FDS au médecin du travail.

[Règlement REACH \(CE\) n°1907/2006](#) : art. 31, annexe II, chaîne d'approvisionnement.

[Règlement \(UE\) 2020/878](#) : exigences actualisées de l'annexe II REACH.

[Règlement CLP \(CE\) n°1272/2008](#) : classification, étiquetage, emballage.

[INRS ED 6483](#) : La fiche de données de sécurité, édition 2026.

[INRS VLEP](#) et [BIOTOX](#) : repères d'exposition et biométrie.

[Guides ECHA REACH](#) ; [liste candidate SVHC](#).

## Check-list express avant mise en service d'un produit

Point à valider	Questions utiles	Preuve / document	Décision
Identité	Nom, code, fournisseur, date et étiquette concordent-ils ?	FDS + étiquette + fiche technique	OK / Relance
Usage	L'utilisation réelle est-elle prévue dans la FDS ou couverte par la FDS ?	Rub. 1.2 + scénario d'exposition	Adapter si écart
Substitution	Existe-t-il un produit/procédé moins dangereux ?	Comparatif, essai, justification	Priorité prévention
Exposition	Captage, ventilation, confinement et hygiène sont-ils définis avant les EPI ?	Rub. 7/8, mesure, contrôle ventilation	DUERP / action
Stockage	Incompatibilités, rétention, incendie, température, quantités sont-ils maîtrisés ?	Plan de stockage, consignes	Valider zone
Urgence	Premiers secours, douche/lave-œil, absorbant, consignes déversement sont-ils disponibles ?	Rub. 4/5/6 + consignes terrain	Former équipe
Déchets	Déchets, emballages souillés et transport interne/externe sont-ils prévus ?	Rub. 13/14, filière déchets	Tracer enlèvement
Traçabilité	FDS accessible, DUERP et notice de poste actualisés, SPST informé ?	DUERP, notice, diffusion, preuve	Mise en service